



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
5 mars 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du Mouvement action chômage de Saint-Hyacinthe. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

Good Jobs for All Coalition, 5 mars 2009 - M. Harper, le Parlement doit bonifier l'AE immédiatement : Le seuil d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi doit être fixé à 360 heures dans toutes les régions

Jeudi, la Good Jobs for All Coalition (coalition "de bons emplois pour tous"), regroupement de plus de 35 groupes communautaires, syndicaux et étudiants représentant des citoyens de l'ensemble de la région du grand Toronto, a organisé une manifestation devant un bureau de l'assurance-emploi (AE) à Toronto.

Cette manifestation a été organisée pour rappeler au gouvernement Harper et à tous les députés fédéraux que des milliers de familles souffrent parce que rien n'a été fait pour que plus de chômeurs reçoivent les prestations d'assurance-emploi pour lesquelles ils ont cotisé. Des chômeurs de divers secteurs économiques et de différentes parties du grand Toronto ont participé à la manifestation.

Citations :

"En Ontario, environ le tiers seulement des chômeurs peuvent toucher des prestations d'assurance-emploi", rappelle Winnie Ng, coprésidente de la Good Jobs for All Coalition et coordonnatrice du centre d'action des travailleurs et travailleuses de Progressive Moulded Products. "La proportion de bénéficiaires est encore plus faible dans la région du grand Toronto, et la situation est encore pire pour les femmes. Cela est inacceptable, et les députés fédéraux doivent pousser le gouvernement à réduire immédiatement à 360 le nombre d'heures requises pour l'admissibilité aux prestations afin que plus de gens puissent en bénéficier."

"La situation économique se détériore de jour en jour, et il est temps que le gouvernement fédéral prenne les imperfections de l'assurance-emploi au sérieux", remarque Ken Lewenza, président des Travailleurs canadiens de l'automobile ("TCA"). "Il ne suffit pas de prolonger la durée de la période de prestations pour les quelques travailleurs admissibles. On doit permettre à plus de gens de toucher des prestations en fixant le seuil d'admissibilité à 360 heures, et il faut que les prestations représentent de nouveau au moins 60 % des 12 meilleures semaines de salaire."

"Dans l'ensemble du Canada, six femmes au chômage sur dix ne peuvent recevoir de prestations d'assurance-emploi", s'insurge Marie Clarke-Walker, vice-présidente exécutive du Congrès du travail du Canada ("CTC"). "Le message que nous envoyons au Parlement est le suivant : si les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi ne sont pas revues et corrigées, les femmes et les autres travailleurs vulnérables devront subir tout le poids de cette récession sans filet de sécurité sociale."

"Nous recevons des dizaines de milliers de demandes d'assurance-emploi, et la politique du gouvernement actuel ne nous laisse d'autre choix que de refuser la majorité d'entre elles", explique Alan Lennon, représentant principal pour l'Ontario du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada ("SEIC"), syndicat représentant les employés de la fonction publique, lesquels sont submergés par le grand nombre de demandes d'AE déposées actuellement par des travailleurs sans emploi. "Nous voulons aider les Canadiens au chômage à toucher l'assurance à laquelle ils ont cotisé, et c'est pourquoi nous demandons nous aussi à ce gouvernement minoritaire d'agir et de bonifier l'assurance-emploi dès maintenant."

En bref :

- En janvier, des membres de groupes communautaires et des représentants syndicaux ont envoyé un message au ministre des Finances, Jim Flaherty, avant qu'il ne dévoile son budget, soulignant l'urgence de modifier le programme d'AE. Le gouvernement Harper n'a pas tenu compte de ces demandes d'améliorations raisonnables au programme bien que d'éminents économistes aient appuyé les principales recommandations de la Good Jobs For All Coalition.

- Un bon système d'assurance-emploi constitue le stabilisateur économique le plus puissant qui soit. Au cours des récessions du début des années 1980 et 1990, l'AE a empêché la phase de repli économique de s'aggraver et de se prolonger et amorti le choc causé par les pertes d'emploi et la baisse du PIB.

- L'AE, en vertu des règles qui régissent actuellement ce programme, est maintenant beaucoup moins efficace. Aujourd'hui, l'AE n'offre plus que la moitié de la protection qu'elle procurait pendant la dernière récession parce que moins de travailleurs y sont admissibles et que les prestations ont été réduites.

- Selon Statistique Canada, en novembre 2008, 441 130 Canadiens touchaient des prestations ordinaires d'AE, alors que le nombre de chômeurs s'établissait à 1 125 900; il s'agit d'un taux de protection de 39,2 %, ou d'environ quatre travailleurs au chômage sur dix.

- Le gouvernement fédéral ne contribue plus au compte de l'AE depuis 1989. Les gouvernements qui se sont succédé ont emprunté plus de 54 G\$ à même le soi-disant "surplus" des cotisations d'AE versées par les travailleurs et les employeurs. Il est temps maintenant que le gouvernement fédéral rembourse les travailleurs sans emploi en contribuant à l'AE.

- Parmi les emplois perdus récemment dans la région du grand Toronto, notons : Progressive Moulded Products, à Vaughan (plus de 2 400 emplois perdus); Canac Kitchens, à Thornhill (1 000 emplois perdus); Magna International, à Newmarket et à Aurora (850 emplois perdus); Fenwick Automotive, à Toronto (800 emplois perdus); Emcon Technologies, à Concord (150 emplois perdus); Dayco, à North York (120 emplois perdus), centre d'appels Telespectrum, à Don Mills (100 emplois perdus); Kik Industries, à Vaughan (70 emplois perdus); National Rubber Industries, à Davenport (50 emplois perdus) et Valspar, à Scarborough (35 emplois perdus).

- En novembre 2008, un groupe diversifié de plus de 1 000 travailleurs, étudiants, environnementalistes, militants de la justice sociale, jeunes, conseillers municipaux, députés provinciaux, députés fédéraux et membres de groupes communautaires de la région du grand Toronto ont participé au Good Jobs Summit de la Good Jobs For All Coalition. La campagne de bonification de l'AE est menée par ce grand rassemblement de groupes communautaires et syndicaux.

Renseignements: Ken Marciniec, coordonnateur des communications, Good Jobs for All Coalition, (416) 803-6066 (cell.), communications@goodjobscoalition.ca; ou John Cartwright, président, Toronto & York Region Labour Council, (416) 999-5663 (cell.)

NPD, 5 mars 2009 - Motion du NPD pour étendre l'assurance-emploi aux personnes qui en ont besoin

La critique néo-démocrate du travail Chris Charlton (Hamilton Mountain) déposera aujourd'hui à la Chambre des communes une motion visant à demander au gouvernement Harper d'apporter des modifications urgentes au régime d'assurance-emploi afin que des dizaines de milliers de Canadiens qui viennent de perdre leur emploi puissent toucher des prestations.

« Chaque jour, beaucoup de Canadiens perdent leur emploi. Il nous faut un régime qui peut vraiment aider les gens qui en ont besoin, a déclaré le chef du NPD, Jack Layton. La ministre trouve peut-être 'payant' de recevoir les primes d'assurance-emploi, mais en réalité, le Canada perd des emplois, et de plus en plus de Canadiens ont le droit de recevoir dès maintenant l'aide dont ils ont besoin. »

Selon Statistiques Canada, seulement 43 p. 100 des Canadiens en chômage et 39 p. 100 des Canadiennes sans emploi sont actuellement admissibles à l'assurance-emploi, en vertu des critères établis par le gouvernement Harper.

La motion déposée par le NPD lors de la journée de l'opposition exige que le gouvernement Harper supprime le délai de carence de l'assurance-emploi, qu'il réduise le nombre d'heures de travail nécessaires pour être admis aux avantages de ce programme, qu'il étende le programme aux travailleurs autonomes, qu'il majore les prestations et qu'il favorise la formation et le recyclage professionnel.

« Le gouvernement conservateur doit cesser de croire que les chômeurs sont les artisans de leur propre malheur, a affirmé Mme Charlton. Le régime d'assurance-emploi est le meilleur

programme de prévention de la pauvreté dont dispose le Canada pendant la crise économique sans précédent que nous connaissons. Toutefois, les personnes qui ont en besoin doivent pouvoir compter sur ce régime. »

Les Affaires, 5 mars 2009 - 639 000 nouveaux chômeurs américains en une semaine

Le nombre d'Américains s'inscrivant au chômage ne cesse d'être élevé : 639 000 l'ont fait rien que la semaine dernière, selon le département du Travail.

C'est tout de même moins élevé que la semaine précédente, qui avait vu 670 000 inscriptions (données révisées), alors que la plupart des analystes américains tablaient sur un chiffre de 650 000.

Du coup, le nombre de personnes percevant régulièrement des indemnités est en baisse de 14 000, à 5,1 millions pour la semaine au 21 février (dernier chiffre connu).

Olivier Schmouker

Gouvernement du Canada, 5 mars 2009 - Le Plan d'action économique du Canada aide plus de Canadiens à continuer à travailler grâce au travail partagé

L'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement a apporté des modifications aux accords de travail partagé pour permettre à plus de Canadiens de continuer à travailler pendant que leur employeur subit un ralentissement temporaire de ses activités.

"Notre gouvernement sait que, en gardant les Canadiens au travail, il peut minimiser les effets de cette période économique difficile, a déclaré la ministre Finley. Grâce à ces modifications, un plus grand nombre d'entreprises auront accès aux accords de travail partagé, qu'il sera aussi possible de prolonger jusqu'à 52 semaines pendant que les entreprises se remettent de ralentissements temporaires."

Le travail partagé, un élément du programme d'assurance-emploi, peut grandement aider les entreprises qui doivent réduire temporairement leurs activités pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il vise à éviter les mises à pied en permettant aux travailleurs admissibles qui acceptent de réduire leur semaine de travail de percevoir des prestations de revenu de l'assurance-emploi en attendant que les affaires de leur employeur reprennent.

Les employeurs des secteurs clés de l'économie, comme les secteurs forestier et manufacturier, ont déjà recours au programme de travail partagé. Toutefois, un grand nombre d'accords ont pris fin ou prendront fin au cours des prochains mois, ce qui met en danger les emplois, les entreprises et les collectivités.

Conscient du niveau d'incertitude auquel de nombreuses entreprises font face durant la présente

période d'instabilité des marchés mondiaux, le gouvernement prolonge donc les accords de travail partagé de 14 semaines, jusqu'à un maximum de 52 semaines. Il assouplit de plus les critères d'admissibilité aux accords afin de les ouvrir à plus d'entreprises. Ces modifications sont dès maintenant à la disposition des entreprises et de leurs employés et seront en vigueur du 1er février 2009 au 3 avril 2010.

Cette mesure, dont on estime le coût à 200 millions de dollars sur deux ans, minimisera les répercussions financières du ralentissement économique en aidant les entreprises à éviter les mises à pied jusqu'à la reprise des affaires. Le Plan d'action économique du Canada prévoit soutenir les Canadiens pendant la récession mondiale et investir dans la croissance à long terme du Canada. Le gouvernement investit un montant sans précédent de 8,3 milliards de dollars dans la Stratégie en matière de compétences et de transition afin de soutenir les travailleurs et leur famille, notamment au moyen de soutiens au revenu et de mesures relatives aux compétences et à la formation.

Document d'information

Le programme de travail partagé de l'assurance-emploi aide les entreprises qui font face à un ralentissement temporaire de leurs activités à éviter les mises à pied. Il offre à cette fin des prestations d'assurance-emploi, aux termes de la partie 1 de l'assurance-emploi, aux travailleurs qui consentent à réduire leur semaine de travail en attendant que les affaires de leur employeur reprennent. Ce programme permet aux entreprises de conserver leurs employés et d'éviter les démarches coûteuses liées au recrutement et à la formation de nouveaux employés. Quant aux employés, ils peuvent ainsi conserver leur emploi et garder leurs compétences à jour.

Selon la politique actuelle de la Commission d'assurance-emploi du Canada, l'employeur doit devoir réduire ses activités pour des raisons indépendantes de sa volonté. De plus, ce dernier doit présenter un plan de reprise décrivant les mesures à prendre pour revenir à la production normale à la fin de l'accord de travail partagé. La durée maximale d'un tel accord est habituellement de 26 semaines, mais elle peut être prolongée de 12 semaines dans des circonstances exceptionnelles, jusqu'à un maximum de 38 semaines. Les travailleurs mis à pied à la fin de l'accord ont pleinement droit aux prestations d'assurance-emploi, et ce, au taux salarial en vigueur avant la participation au programme de travail partagé.

Les modifications temporaires à cette politique, annoncées dans le Plan d'action économique du Canada, élargiront l'accès au travail partagé pendant la présente période économique difficile. Elles prolongent également les accords de travail partagé, afin de donner aux entreprises plus de temps pour la reprise de leurs affaires. Ces modifications comportent trois éléments clés :

- assouplir les exigences relatives au plan de reprise de l'employeur;
- prolonger la durée maximale des accords de travail partagé, jusqu'à un maximum de 52 semaines;
- permettre aux employeurs dont l'accord de travail partagé a pris fin avant le 1er février 2009 de soumettre immédiatement une nouvelle demande d'accord d'un maximum de 52 semaines.

Les modifications au programme de travail partagé seront en vigueur du 1er février 2009 au 3 avril 2010.

Pour plus de renseignements :
Téléphonez au 1-866-891-5319 (téléscripneur : 1-800-926-9105)